



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 mai 2005  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental établi par le Secrétaire général**

(Pour la période 17 février-11 mai 2005)

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1573 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 16 novembre 2004, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Il passe en revue les activités de la MANUTO depuis mon dernier rapport (S/2005/99), en date du 18 février 2005. Au cours de cette période, le Conseil de sécurité a entendu un exposé oral le 28 février 2005 (voir S/PV.5132). En outre, en application de la résolution 1599 (2005) du 28 avril 2005, le présent rapport rend compte des préparatifs liés à l'exécution du mandat confié au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), dont la création a été autorisée par le Conseil de sécurité pour une période d'un an, prenant fin le 20 mai 2006.

#### **II. Évolution récente de la situation politique et sécuritaire au Timor-Leste**

2. Pendant la période considérée, des élections locales se sont déroulées avec succès en deux fois dans les districts orientaux de Baucau, Lautem et Manatuto, les 17 et 23 mars. Les problèmes techniques et logistiques rencontrés au cours de la première phase des élections – erreur dans les registres électoraux, cartes d'électeur invalide, et insuffisances dans le transport vers les bureaux de vote – ont pour la plupart été réglés au cours de la seconde phase. Bien que les élections se soient déroulées dans le calme et l'ordre, quelques cas d'intimidation d'électeurs ont été signalés, essentiellement dans les districts de Baucau et de Lautem. Le parti Fretilin au pouvoir a dominé les élections dans le district de Baucau, mais des candidats indépendants et de l'opposition ont remporté un nombre non négligeable de sièges dans les districts de Lautem et de Manatuto. La préparation des prochaines élections locales qui doivent se tenir les 12 et 18 mai dans les districts de Cova Lima, Ermera et Viqueque s'est poursuivie.



3. Le renforcement du cadre juridique du pays a marqué des progrès. Le Président Xanana Gusmão a promulgué la loi sur le Conseil supérieur de la défense et de la sécurité le 17 février 2005. Le 7 mars 2005, il a saisi la Cour d'appel, aux fins d'examen préliminaire de sa constitutionnalité, du projet de loi sur la liberté d'association et de manifestation, qui avait été approuvé par le Parlement le 7 décembre 2004. Des progrès ont également été enregistrés en vue de l'adoption des codes de procédure pénale et criminelle, avec l'approbation, le 30 mars, de certains projets de loi par le Conseil des ministres, en attendant la promulgation des textes législatifs de fond. La confirmation par le Parlement national, le 29 mars, de Sebastião Dias Ximenes en tant que premier médiateur (Provedor) du Timor-Leste pour les droits de l'homme et la justice devrait annoncer le début du fonctionnement de ce bureau; un soutien bilatéral sera également nécessaire à cet effet, comme cela a été souligné le 21 avril à l'occasion d'une réunion des partenaires du développement.

4. En février, l'évêque Alberto Ricardo da Silva de Dili et l'évêque Basilio Nascimento de Baucau ont publié une lettre pastorale conjointe critiquant la proposition du Conseil des ministres de faire de l'enseignement religieux une matière facultative dans quelque 32 écoles primaires du pays. Cette question a suscité un vif débat et, le 19 avril, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées à l'extérieur du bâtiment du Gouvernement à Dili pour marquer leur désaccord avec la position des pouvoirs publics au sujet de l'enseignement religieux. La manifestation a duré 20 jours, réunissant entre quelques centaines et plusieurs milliers de personnes, mais elle est d'une manière générale restée pacifique. À l'issue de plusieurs jours de négociations entre les deux parties, le Président Gusmão, jouant le rôle de médiateur, les évêques et le Premier Ministre ont signé le 7 mai 2005 une déclaration commune reconnaissant que l'enseignement de la religion devait constituer une matière ordinaire du programme scolaire, devant faire l'objet d'une décision prise au moment de l'inscription conformément au souhait librement exprimé des parents. Cette déclaration appelait par ailleurs à la création d'un groupe de travail mixte chargé d'examiner les problèmes. Les manifestants se sont ensuite dispersés dans le calme.

5. Au cours de la période considérée, les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie se sont encore resserrées grâce à la visite du Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono au Timor-Leste, les 8 et 9 avril. S'adressant au Parlement timorais, le Président Yudhoyono a souligné la détermination de l'Indonésie à résoudre les questions en suspens entre les deux pays, notamment le statut des réfugiés du Timor-Leste résidant au Timor occidental, la sécurité des zones frontalières et les frontières terrestres et maritimes communes. Le Président Yudhoyono a également fait savoir que son gouvernement se proposait d'établir une liaison routière entre Oecussi et le Timor-Leste, de maintenir le programme de bourses à l'intention d'étudiants timorais poursuivant des études en Indonésie et de former une centaine de policiers timorais en Indonésie. Dans un geste de réconciliation hautement symbolique, le Président Yudhoyono a terminé sa visite en déposant une gerbe au cimetière de Santa Cruz.

6. Au cours de cette visite, les Ministres timorais et indonésien des affaires étrangères ont signé l'Accord provisoire sur la frontière, mis au point par le Sous-Comité technique mixte pour la démarcation et la réglementation de la frontière au cours de la réunion qu'il avait tenue à Bogor (Indonésie) les 28 et 29 mars. Cet accord, entré en vigueur le 8 mai, crée une frontière provisoire couvrant 96 % de la

frontière terrestre. Le Sous-Comité technique doit se rencontrer de nouveau prochainement pour examiner les levés à effectuer sur les 4 % restants, situés essentiellement le long de la frontière de l'enclave d'Oecussi, ainsi que les levés de terrain supplémentaires qui doivent être effectués pour affiner la frontière provisoire convenue. Le bornage des sections qui ont fait l'objet d'un accord devrait commencer en juin 2005.

7. Les Présidents Gusmão et Yudhoyono et le Premier Ministre Alkatiri ont signé à Jakarta, le 9 mars, un accord sur la création de la Commission vérité et amitié, qui devrait commencer ses travaux prochainement, dès que l'Indonésie et le Timor-Leste auront nommé leurs membres respectifs.

8. Le 17 février 2005, j'ai annoncé la nomination du juge Prafullachandra Bhagwati, de l'Inde, du professeur Yozo Yokota, du Japon, et de M<sup>me</sup> Shaista Shameem, de Fidji, à la Commission d'experts indépendante chargée d'examiner la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999. Comme je l'ai indiqué antérieurement (S/2005/99, par. 8, et S/2005/96), cette commission a été chargée de procéder à une évaluation minutieuse des progrès réalisés dans le cadre du processus auquel participent, d'une part, le Tribunal spécial pour les droits de l'homme de Jakarta et, d'autre part, le Groupe des crimes graves et les commissions spéciales pour les crimes graves de Dili, et de me faire les recommandations voulues. La Commission d'experts examinera également comment son analyse pourrait être utile à la Commission vérité et amitié. À cet effet, la Commission d'experts a séjourné au Timor-Leste du 5 au 10 avril et y a rencontré des dirigeants timorais, les procureurs chargés de poursuivre les auteurs de crimes graves, le Président de la Cour d'appel, le Groupe des avocats de la défense, les juges des commissions spéciales et des membres la Commission accueil, vérité et réconciliation. Des rencontres ont également été organisées avec des victimes et des membres de leur famille, des représentants de la société civile et des fonctionnaires de l'ONU. Le 11 mai 2005, le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève a écrit à la Commission d'experts pour l'informer que le Gouvernement indonésien avait accepté de délivrer des visas à ses membres pour leur permettre de se rendre à Jakarta du 18 au 20 mai 2005.

### **III. Contribution de l'Organisation des Nations Unies**

#### **A. Rôle de la Mission**

9. D'importants progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités des institutions publiques timoraises au cours de la phase de consolidation de la MANUTO, qui a commencé en mai 2004. Toutefois, comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, l'assistance internationale demeurera indispensable au-delà du 20 mai 2005, date de l'expiration du mandat de la MANUTO, afin d'asseoir les fondements d'un État viable.

10. Il faut se féliciter que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1599 (2005), ait réaffirmé son attachement au Timor-Leste en décidant d'établir, pour une période d'un an, une mission de relais. La Mission, qui sera connue sous le nom de Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), sera dirigée par mon Représentant spécial et sera composée des éléments suivants :

a) Un petit bureau d'appui à mon Représentant spécial afin de coordonner les activités de la mission avec les partenaires du système des Nations Unies au Timor-Leste;

b) Un maximum de 45 conseillers civils pour soutenir la mise en place des institutions publiques vitales;

c) Un maximum de 40 conseillers de police chargés de soutenir la poursuite de la mise en place de la force de police, et 15 conseillers de police et 15 conseillers militaires chargés de soutenir la mise en place de l'Unité de gardes frontière;

d) Un maximum de 10 spécialistes des droits de l'homme afin d'assurer une formation au respect de la démocratie et des droits de l'homme.

11. Le BUNUTIL, tel qu'il est décrit dans la résolution 1599 (2005), ne bénéficiera pas de toutes les ressources proposées dans mon rapport du 16 février, mais il n'en sera pas moins en mesure de prêter assistance dans plusieurs domaines clefs, exposés plus loin. Dans le même temps, la communauté internationale devra trouver d'autres moyens de répondre à plusieurs besoins importants qui restent insatisfaits et qui sont également décrits plus loin.

12. Le retrait de la MANUTO a été effectué compte tenu de la nécessité de conserver les avoirs et les moyens nécessaires à l'exécution des tâches du BUNUTIL. D'importants progrès ont également été réalisés dans l'organisation de la liquidation, de la vente et de l'expédition des avoirs restants de la Mission.

## **Programme I**

### **Appui à l'administration publique et au système judiciaire du Timor-Leste ainsi qu'à la justice en matière de crimes graves**

#### **I. Appui à l'Administration publique et au système judiciaire**

13. Au cours de la période considérée, les conseillers civils de la MANUTO ont continué de privilégier le transfert de compétences aux fonctionnaires timorais en les formant et en les encadrant. La capacité des institutions publiques timoraises s'en est trouvée renforcée et la prise en main locale des mécanismes nécessaires à la gestion de ces institutions a continué de progresser. Comme indiqué dans mon rapport (S/2005/99, par. 17), dans le secteur des finances, le personnel timorais occupe désormais les fonctions essentielles de l'autorité des services bancaires et des paiements, mais des conseillers internationaux doivent continuer d'exercer certaines fonctions d'exécution dans les domaines de la trésorerie, des comptes et paiements et une assistance analogue restera fournie dans le cadre du mandat du BUNUTIL. En outre, la capacité du secteur de la justice reste faible et sa mise en place prendra du temps. Dans l'intervalle, le système judiciaire reste tributaire de l'appui de conseillers internationaux, qui assurent la formation du personnel judiciaire national et jouent le rôle de conseillers juridiques du Gouvernement, tout en s'acquittant de fonctions d'exécution essentielles.

14. La décision du Conseil de sécurité d'approuver le maintien de 45 conseillers civils auprès de l'administration timoraise constitue un apport vital au développement du Timor-Leste. Des consultations se poursuivent avec les pouvoirs publics au sujet de l'allocation optimale des postes de conseiller civil approuvés

après de diverses institutions publiques du pays. Toutefois, jusqu'à 19 conseillers devraient être affectés au secteur de la justice. Au début de l'exécution du mandat du BUNUTIL, 12 des conseillers internationaux constitueront quatre équipes de juge, procureur et avocat commis d'office dans les quatre tribunaux de grande instance, afin de réduire le nombre d'affaires en suspens pendant que la majorité des juges, procureurs et avocats commis d'office nationaux reçoivent la formation nécessaire. Il est également prévu d'affecter des conseillers au bureau du Procureur général, notamment en assurant la formation de procureurs nationaux, tandis que d'autres s'attacheront à renforcer les capacités du bureau de l'assistance judiciaire, qui relève du Ministère de la justice.

15. Un autre domaine prioritaire où l'aide de conseillers internationaux est jugée indispensable est la rédaction de textes juridiques, qui doit permettre de renforcer le cadre législatif de l'administration publique. Les conseillers civils du BUNUTIL ne se contenteront pas de participer à la rédaction des lois et assureront aussi la formation de juristes nationaux afin de leur permettre d'introduire la législation requise dans toutes les institutions publiques et d'assurer la viabilité des procédures législatives. Enfin, il est prévu que quelques conseillers du BUNUTIL participeront à une formation financière complète, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, qui devrait assumer l'entière responsabilité de ce domaine, une fois que son programme de gestion financière en cours d'élaboration deviendra opérationnel en 2006.

16. J'ai indiqué dans mon dernier rapport (S/2005/99, par. 67), que la recommandation portant sur 45 postes de conseiller civil serait réexaminée en cas d'offres supplémentaires d'assistance bilatérale ou multilatérale. Toutefois, aucun engagement ferme n'a encore été pris justifiant cette révision, encore que la réunion des partenaires de développement tenue à Dili les 25 et 26 avril ait suscité plusieurs manifestations d'intérêt.

17. Par sa résolution 1599 (2005), le Conseil de sécurité a autorisé la mise à disposition d'un maximum de 10 spécialistes des droits de l'homme chargés d'assurer une formation au respect de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que je l'avais recommandé dans mon rapport précédent. Cet élément de la BUNUTIL aura pour fonction essentielle de renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme en offrant une formation spécialisée et des conseils techniques. On s'attachera en particulier à aider à la mise en place du bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice. Un appui sera également accordé aux responsables du système juridique et au mécanisme de relais qui doit être mis en place à l'achèvement, au début de juillet, des travaux de la Commission accueil, vérité et réconciliation. De plus, une formation ciblée aux droits de l'homme sera offerte au personnel judiciaire, aux membres des services de maintien de l'ordre et à la société civile, afin de favoriser le respect général de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme. Le BUNUTIL se chargera par ailleurs du suivi et de l'examen des progrès dans le domaine de ce renforcement des institutions.

## **2. Appui à la justice en matière de crimes graves**

18. Conformément à la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, l'ONU doit mettre un terme le 20 mai 2005 à l'appui qu'il fournit actuellement dans le domaine des crimes graves. Le Groupe des crimes graves a informé les communautés de

12 districts de la clôture du processus concernant les crimes graves et des progrès enregistrés à ce jour. De nombreux participants, en particulier les familles des victimes des violences de 1999, se sont déclarés préoccupés par l'achèvement prématuré de ce processus. Dans l'intervalle, le Groupe des crimes graves, le Groupe des avocats de la défense et les commissions spéciales mettent la dernière main à la tâche complexe de la remise aux autorités timoraises de toute la documentation relative aux crimes graves. Les principaux documents ont été traduits dans les langues officielles et stockés dans des bases de données numérisées et des notes de transfert sont en cours d'établissement.

19. Dans sa résolution 1599 (2005), le Conseil de sécurité a souligné que le Secrétariat devait, en accord avec les autorités timoraises, conserver une copie complète de tous les dossiers constitués par le Groupe des crimes graves. À cet égard, la Commission d'experts m'a écrit le 29 avril pour solliciter une suspension de la liquidation du Groupe des crimes graves et l'adoption de mesures destinées à sauvegarder le savoir institutionnel acquis dans le cadre du processus relatif aux crimes graves, en attendant qu'elle soumette ses conclusions et que le Conseil de sécurité puisse les examiner. Comme suite à cette requête, 10 membres du Groupe des crimes graves, dont un juge international, un procureur, un juriste et des assistants administratifs, seront maintenus dans leurs fonctions pendant la phase de liquidation de la MANUTO. Dans l'intervalle, j'espère que toutes les autorités concernées tiendront les engagements de confidentialité donnés aux nombreux témoins qui ont coopéré avec le Groupe des crimes graves, sauf dans les cas où les témoins donneraient leur accord à la divulgation de leur identité ou de leur déposition.

20. Pendant la période considérée, les commissions spéciales ont mis sur pied trois chambres se partageant deux salles d'audience. Huit procès dans lesquels 11 personnes étaient mises en accusation ont ainsi été terminés, si bien qu'il ne reste plus d'affaires pendantes. Au total, les commissions spéciales ont jugé 87 personnes, dont 84 ont été reconnues coupables de crimes contre l'humanité et autres délits, les trois autres étant acquittées. La Cour d'appel a connu de six affaires de crimes graves. Toutefois, six affaires de crimes graves sont en instance devant la Cour d'appel et devraient l'être encore au 20 mai 2005. Depuis la mi-février, les commissions spéciales ont délivré 41 mandats d'arrêt et rejeté une demande de mandat d'arrêt. Au total, elles ont délivré 270 mandats d'arrêt et rejeté quatre demandes. Les commissions spéciales devraient statuer d'ici au 20 mai 2005 sur les 15 demandes de mandat d'arrêt dont elles ont été saisies. Toutes ces demandes concerneraient des personnes résidant en dehors du Timor-Leste.

21. La Commission accueil, vérité et réconciliation devait être dissoute le 17 juillet 2005 au plus tard. Toutefois, à l'issue de consultations avec le Président et le Premier Ministre, la Commission a recommandé au Parlement la mise en place pour une période supplémentaire de six mois d'un secrétariat technique chargé de traduire et de diffuser son rapport final et de clôturer les affaires de la Commission. Des bailleurs de fonds sont sollicités à cet effet.

## **Programme II**

### **Appui au renforcement du maintien de l'ordre au Timor-Leste**

22. Les conseillers de la police civile de la MANUTO ont continué de former la police nationale en mettant en œuvre progressivement le plan de renforcement des compétences. Une série d'ateliers ont été organisés pour les hauts responsables, des cours de formation spécialisée pour l'Unité de réserve de la police ont commencé et la formation en cours d'emploi de l'Unité d'intervention rapide s'est poursuivie dans les domaines de la direction, du commandement et du contrôle ainsi que de la gestion des émeutes. Les conseillers de la police civile de la MANUTO ont également continué d'aider le Groupe du renforcement des capacités à élaborer et réviser les instructions permanentes d'opération de la police nationale. Dans le cadre du programme de développement de la police du Timor-Leste, projet financé par l'Australie et le Royaume-Uni, 50 policiers nationaux ont commencé en février 2005 un stage de « formation de formateurs » d'une durée de six mois, axé en particulier sur les questions de logistique, de financement et de gestion des ressources humaines. Pour responsabiliser la police et la rendre plus professionnelle, des bureaux de déontologie ont été ouverts dans les districts au cours de la période considérée. Ils apporteront leur concours aux enquêtes menées sur les plaintes pour conduite répréhensible. Pendant cette période, les plaintes déposées à ce titre, notamment pour violation des droits de l'homme, ont été moins nombreuses : 43 cas de conduite répréhensible ont été signalés de février à avril 2005, contre 78 de novembre 2004 à janvier 2005. À ce jour, 127 cas de ce type signalés dans la police ont fait l'objet d'une enquête et ont été communiqués aux autorités compétentes pour suite à donner. Pour normaliser les procédures de signalement des violations des droits de l'homme, les spécialistes des droits de l'homme de la MANUTO sont en train d'établir une base nationale de données sur les droits de l'homme. En outre, pour doter la police nationale des moyens logistiques et de l'infrastructure nécessaires, les conseillers de la police de la MANUTO, en coopération avec la police nationale, ont entrepris une évaluation des besoins en matériel, dont les résultats seront communiqués au Gouvernement et aux pays donateurs. Enfin, la composante police civile de la MANUTO a mis en place une nouvelle base de données pour améliorer les systèmes de gestion du personnel de la police nationale.

23. En dépit des progrès accomplis, une assistance supplémentaire sera indispensable pour renforcer le professionnalisme de la police timoraise et lui permettre d'acquérir des compétences spécialisées. À ce propos, les 40 conseillers de la police du BUNUTIL s'emploieront à renforcer la capacité des unités spécialisées, l'aptitude à diriger des membres de la police nationale dans les domaines administratif et opérationnel et la gestion au siège de la police. Au nombre de ces conseillers figureront des spécialistes de la planification stratégique, de l'enquête criminelle, de la police maritime, de la déontologie, de l'immigration et de la formation technique sur le terrain.

24. Pour ce qui est de l'aide du BUNUTIL au renforcement du Groupe des gardes frontière, le mandat du Bureau prévoit que ce groupe sera composé de 15 militaires et de 20 « conseillers supplémentaires ». Ces derniers, qui seront des conseillers de la police en matière de formation, s'emploieront à doter le Groupe des gardes frontière de capacités de maintien de l'ordre, notamment dans les domaines de la collecte et de l'analyse de l'information, du contre-terrorisme et des enquêtes sur les

infractions propres aux zones frontalières. Le schéma opérationnel prévoit que les conseillers militaires et de la police seront déployés ensemble dans les trois zones frontalières (Bobonaro, Suai et Ecussi). À des fins de commandement et de contrôle, les conseillers de la police feront rapport au Conseiller principal de la police, tandis que les conseillers militaires (dont les fonctions sont décrites ci-dessous) rendront compte au Conseiller militaire principal en matière de formation. Ces deux derniers suivront ensuite des filières séparées pour faire rapport à mon Représentant spécial.

25. Au-delà du soutien fourni par les conseillers militaires et de la police du BUNUTIL en matière de formation, la mise en place d'une capacité nationale de maintien de l'ordre exigera un niveau soutenu d'aide bilatérale et multilatérale. L'Indonésie organisera donc des cours de formation pour 100 policiers timorais en Indonésie dans les domaines du renseignement, de l'enquête et de la circulation. Le Portugal a offert les services de 35 formateurs de la police, et le Japon est disposé à apporter un appui matériel et à la formation dans les domaines de la neutralisation des explosifs, de la circulation et de la surveillance policière de proximité.

### **Programme III**

#### **Appui à la sécurité et à la stabilité du Timor-Leste**

26. Durant la période à l'examen, le calme et la stabilité ont continué de régner au Timor-Leste, en dépit de quelques incidents violents. Des heurts continuent de se produire à l'occasion entre les forces armées timoraises et la police nationale, dont une altercation près d'un nightclub à Dili qui fait toujours l'objet d'une enquête. L'attaque dont le Directeur de la Banque d'Australie et de Nouvelle-Zélande et sa femme ont été victimes le 12 mars à l'extérieur de leur résidence à Dili montre bien les problèmes posés par la prolifération des armes au Timor-Leste. Les actes de violence perpétrés par des groupes d'arts martiaux ont également été plus nombreux pendant la période à l'examen. Des incidents graves ont été signalés à Maliana le 2 mars et à Dili les 16 et 17 avril, ces derniers ayant exigé l'intervention de l'Unité d'intervention rapide de la police timoraise. Le nombre d'activités transfrontières illégales a également augmenté. Le 25 avril, un groupe qui s'était infiltré au Timor-Leste près du village de Napan (district d'Ecussi) aurait tenté de s'emparer de bétail et se serait dispersé à l'arrivée du Groupe de gardes frontière timorais.

27. Les relations entre les forces armées indonésiennes et le Groupe des gardes frontière ont continué de se resserrer avec l'aide du Groupe de liaison militaire. Ce groupe a aussi continué d'appuyer les efforts déployés par les forces armées timoraises pour maintenir la stabilité dans la région, les aidant à apprécier la situation et créant une présence rassurante au moyen de patrouilles fréquentes dans les zones frontalières. Comme mesure de renforcement des capacités et de confiance, le Groupe de liaison militaire a épaulé le Groupe des gardes frontière dans ses rapports avec ses homologues indonésiens, aux niveaux stratégique et opérationnel. Le 15 mars, une réunion d'officiers de liaison a eu lieu pour la première fois à Dili, ce qui a permis à une délégation des forces armées indonésiennes composée du commandant du Groupe indonésien chargé de la sécurité à la frontière et de six commandants de bataillon, ainsi qu'à des responsables de la police timoraise et à des représentants de la composante militaire de la MANUTO d'examiner des questions se rapportant à la gestion de la frontière.



En outre, la composante militaire a continué de neutraliser des munitions non explosées, de mener à bien les travaux de réfection indispensables pour que les routes menant aux districts frontaliers soient praticables et de fournir un appui médical, notamment en assurant les évacuations et les soins.

28. Le 21 avril, cependant, les gardes frontière timorais ont échangé des tirs avec des militaires indonésiens, qui, semble-t-il, pourchassaient un groupe de contrebandiers le long de la Ligne de coordination tactique. Durant cet échange, un soldat indonésien a été touché par balle à la jambe. Certains des contrebandiers ont été arrêtés, tandis que la police timoraise et les Forces armées indonésiennes menaient des enquêtes séparées pour déterminer les circonstances exactes de l'incident. Des officiers du Groupe de liaison militaire de la MANUTO ont organisé deux rencontres entre les gardes frontière timorais et les Forces armées indonésiennes pour favoriser des échanges d'informations, et continuent d'aider les deux parties à mener une enquête impartiale. Toutefois, les Forces armées indonésiennes ont annulé une troisième réunion avec les gardes frontière timorais et indiqué qu'ils ne participeraient plus à des entretiens avec ces derniers tant que la police timoraise ne serait pas disposée à leur communiquer les résultats de son enquête. L'incident met en lumière la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace de gestion de la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie, en remplacement de l'arrangement de liaison militaire entre les forces armées indonésiennes et la MANUTO, qui vient à expiration le 30 juin 2005.

29. Dans l'exercice du mandat du BUNUTIL, 15 conseillers militaires entreprendront les activités ci-après pour renforcer les capacités du Groupe des gardes frontière :

a) En aidant le Timor-Leste à coordonner les contacts avec l'armée indonésienne;

b) En aidant les 20 conseillers de la police du BUNUTIL à renforcer les capacités institutionnelles au moyen d'activités de formation et d'encadrement ainsi que d'évaluations régulières, pour faire évoluer les mentalités au sein du Groupe des gardes frontière et en modifier la structure. Il s'agira plus particulièrement d'élaborer des procédures et d'assurer le transfert des connaissances pour permettre à ce groupe d'assumer pleinement la responsabilité de la gestion de la frontière et de traiter en toute autonomie avec l'armée indonésienne aux niveaux appropriés d'ici à mai 2006.

30. Une coordination étroite sera assurée entre les activités des conseillers militaires et des 20 conseillers supplémentaires de la police du BUNUTIL, qui joueront le rôle primordial dans la formation et l'encadrement du Groupe des gardes frontière.

31. La résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité n'a pas autorisé le déploiement d'une force de sécurité auxiliaire de 144 soldats, comme je l'avais recommandé dans mon rapport précédent. Il convient de noter que le retrait des dernières unités constituées du Timor-Leste risque d'avoir des effets néfastes sur la situation générale en matière de sécurité dans le pays, et peut-être aussi sur la sécurité du personnel des Nations Unies. Avec le départ des soldats de la MANUTO, c'est un moyen important de décourager les infractions qui disparaîtra, notamment dans les zones frontalières, tandis que le retrait du groupe du génie militaire, seul à entretenir les routes de Dili à la frontière, entraînera probablement la détérioration

de ces routes qui deviendront vite impraticables surtout durant la saison pluvieuse. Le départ du groupe médical de la composante militaire se fera lui aussi cruellement sentir. Une assistance internationale sera indispensable pour répondre aux besoins dans ces domaines.

32. Faute de moyens militaires aériens, le BUNUTIL devra s'en remettre aux moyens civils pour lui assurer la mobilité opérationnelle nécessaire et permettre l'évacuation médicale du personnel, si besoin est. Des consultations seront engagées avec le Gouvernement timorais ainsi qu'avec les gouvernements des pays voisins en vue de prévoir un dispositif d'urgence pour assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. Dans la lettre qu'il m'a adressée le 20 janvier 2005 (S/2005/103), le Premier Ministre du Timor Leste, M. Mari Alkatiri m'a informé qu'on ne pouvait s'attendre à ce que le Timor-Leste, au stade actuel de son développement, puisse assurer la sécurité du personnel civil ou militaire recruté sur le plan international.

## **B. Rôle du système des Nations Unies**

33. La contribution du système des Nations Unies est restée essentielle pendant la période considérée, complétant le soutien fourni par l'intermédiaire de la MANUTO, et elle continuera de jouer un rôle crucial aux côtés du BUNUTIL.

34. Pendant la période à l'examen, le système des Nations Unies s'est de nouveau engagé à aider le Gouvernement du Timor-Leste à réaliser ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans le Plan national de développement, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement a organisé un séminaire d'une journée à l'occasion du lancement conjoint du rapport sur le Projet objectifs du Millénaire, rapport dans lequel le Premier Ministre a réaffirmé que son gouvernement était résolu à réaliser les OMD et que les partenariats appropriés devaient être noués à cette fin au Timor-Leste.

35. La Banque mondiale continuera de coordonner un programme d'appui à la transition qui devrait apporter un soutien budgétaire de quelque 10 à 15 millions de dollars aux finances publiques du Timor-Leste. Ce soutien sera fourni en liaison avec un programme financé par de multiples donateurs en vue de renforcer la capacité du personnel du Ministère du plan et des finances, des ministères d'exécution et des districts, en particulier dans les domaines de la planification et de la gestion financière. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) met aussi en route un projet participatif de mise en valeur de l'énergie dans les zones rurales, qui vise à recenser de nouvelles sources potentielles d'énergie dans les communautés rurales.

36. Le programme interorganisations qui vise à développer les compétences dans la perspective d'emplois rémunérés, a continué d'aider le Secrétariat d'État au travail et à la solidarité à renforcer la capacité des formateurs dans les zones rurales et urbaines et à donner aux collectivités les moyens de se développer en leur permettant d'acquérir des compétences, en encourageant le développement de la microentreprise et en apportant une aide au démarrage. Au titre du Programme d'appui au renforcement des capacités institutionnelles, le PNUD a continué d'épauler les institutions de l'État en déployant 118 conseillers à des postes « sensibles ». Quatre-vingts d'entre eux sont actuellement pourvus, notamment pour

assurer le développement des capacités du Parlement national et la formation des instances judiciaires.

37. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a procédé à une analyse en matière de sécurité et de vulnérabilité alimentaires, moyen essentiel de bien cibler les programmes de développement et la mise en place de filets de sécurité. Avec le Gouvernement, il met la dernière main à un plan qui sera axé sur les groupes vulnérables par l'intermédiaire du service de santé maternelle et infantile et de programmes d'alimentation scolaire dans les zones identifiées comme étant défavorisées. En consultation avec le Gouvernement, le PAM a élaboré un plan d'urgence qui recense divers scénarios de catastrophes, analyse les effets de celles-ci et énonce les mesures à prendre.

38. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) travaille avec divers ministères à la mise en place d'un programme national de santé procréative pour les adolescents. En outre, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il aide le Ministère de la santé à combattre l'épidémie de dengue qui s'est déclarée récemment et a fait de nombreux morts dans le pays. L'UNICEF fournit en outre un appui technique à la réforme des programmes d'études de l'enseignement primaire. On compte qu'il aidera le Gouvernement à créer une commission nationale de l'enfance, chargée de veiller au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant et de coordonner les politiques et les programmes se rapportant à l'enfance.

39. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) aide le Bureau pour la promotion de l'égalité à élaborer les rapports qu'il est tenu de présenter au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continue à apporter un soutien au Gouvernement, en tant qu'État partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, en encourageant l'élaboration de lois et de règlements nationaux et en s'efforçant de renforcer la capacité du Groupe de l'asile au sein du Département de l'immigration. Il continue en outre de fournir directement une aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

#### **IV. Aspects financiers**

40. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2005/99, sect. IV), l'Assemblée générale, par sa résolution 59/13 du 29 octobre 2004, a décidé d'ouvrir un crédit de quelque 85,2 millions de dollars destinés à couvrir le fonctionnement de la MANUTO pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 et à financer les premières activités de liquidation de la Mission. J'ai ultérieurement présenté à l'Assemblée générale pour examen un projet de budget de 3,9 millions de dollars pour la liquidation de la mission, pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2005.

41. Au 30 avril 2005, le montant des contributions non versées au compte spécial pour l'ATNUTO/MANUTO s'élevait à 66,4 millions de dollars. À la même date, l'encours total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 218 800 dollars.

42. Les prévisions de dépenses du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste seront soumises à l'Assemblée générale, conformément à la procédure établie.

## V. Observations

43. Au cours des trois années qui se sont écoulées depuis son accession à l'indépendance, le Timor-Leste a fait de remarquables progrès sur la voie de l'autosuffisance. La MANUTO a apporté un soutien crucial à ce processus, y compris pendant sa phase de consolidation, au cours des 12 derniers mois. Je tiens à saluer le peuple timorais et ses dirigeants qui sont résolus à travailler à l'édification d'un État démocratique et viable. L'esprit constructif dont tous les intéressés ont fait preuve récemment, et qui a conduit au règlement pacifique des manifestations dont les responsables religieux avaient pris l'initiative, témoigne de la maturité croissante de l'État et du peuple timorais. Le renforcement constant des relations avec les pays voisins, en particulier avec l'Indonésie, est lui aussi encourageant pour la sécurité et la viabilité de l'État. Les progrès accomplis témoignent avant tout de la force morale et de la détermination du peuple et des dirigeants timorais. En même temps, avoir contribué de façon décisive à ce processus historique est pour les Nations Unies source de fierté et de satisfaction.

44. Beaucoup a été accompli, mais il reste encore du pain sur la planche, et un soutien généreux sera encore indispensable si l'on veut confirmer les avancées remarquables obtenues jusqu'à présent et aller de l'avant. La fin de la MANUTO marque un tournant pour cette jeune nation, et j'ai la conviction que la prochaine étape vers la mise en place d'institutions démocratiques au Timor-Leste sera franchie grâce à des activités énergiques de renforcement des capacités. Je suis donc heureux que le Conseil de sécurité ait pris la décision de maintenir une présence opérationnelle sur le terrain par l'intermédiaire du BUNUTIL, jusqu'au 20 mai 2006.

45. Les activités de la mission de suivi seront axées sur le transfert des compétences et des connaissances pour continuer de renforcer la capacité des institutions publiques du Timor-Leste et leur permettre de fournir les services nécessaires conformément aux règles internationales de la gouvernance démocratique. Le BUNUTIL comprendra des éléments qui permettront à la communauté internationale d'offrir une assistance vitale au développement et au renforcement de l'état de droit, y compris la justice, les droits de l'homme, le soutien à la police nationale et d'autres aspects de l'administration publique.

46. En même temps, une assistance internationale supplémentaire sera essentielle, au-delà du soutien fourni par l'intermédiaire du Bureau. Elle portera notamment sur la sécurité pour promouvoir la stabilité dans le pays et assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, comme je l'ai indiqué ci-dessus. En outre, l'appui consultatif que le BUNUTIL fournira aux structures administratives et de la police permettra simplement de répondre aux besoins les plus urgents et doit être complété par une assistance bilatérale et multilatérale pour assurer un progrès durable.

47. En dernier ressort, cependant, c'est aux dirigeants timorais qu'il appartiendra au premier chef de veiller à ce que cette aide soit utilisée au mieux et contribue à améliorer l'existence de la population timoraise. Le progrès du Timor-Leste à l'avenir passe par les efforts qu'ils devront déployer en permanence pour favoriser la croissance d'une société démocratique dynamique dotée d'un pouvoir judiciaire indépendant et impartial, d'organismes de maintien de l'ordre, d'une fonction publique et d'une presse libre.

48. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MANUTO pour le dévouement inlassable dont ils ont su faire preuve pendant toute la phase de consolidation. Je tiens aussi à remercier mon Représentant spécial adjoint, Atul Khare, qui a joué un rôle clef dans le succès de la mission.

## Annexe

**Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental :  
effectifs des composantes de police civile et militaire**

(Au 10 mai 2005)

	<i>Police civile</i>	<i>Contingents</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Total</i>
Australie	17	91	3	111
Bangladesh	1	34	1	36
Bolivie	–	–	2	2
Bosnie-Herzégovine	1	–	–	1
Brésil	4	135	4	143
Chine	15	–	–	15
Croatie	1	–	–	1
Danemark	–	–	2	2
Espagne	4	–	–	4
États-Unis d'Amérique	7	–	–	7
Fédération de Russie	1	–	2	3
Fidji	–	137	–	137
Ghana	2	–	–	2
Jordanie	6	–	2	8
Malaisie	14	5	6	25
Mozambique	–	–	2	2
Népal	2	–	2	4
Norvège	1	–	–	1
Nouvelle-Zélande	–	1	2	3
Pakistan	10	18	3	31
Philippines	13	1	3	17
Portugal	17	6	5	28
Samoa	3	–	–	3
Sri Lanka	2	–	–	2
Suède	2	–	2	4
Turquie	6	–	–	6
Ukraine	2	–	–	2
Zambie	1	–	–	1
Zimbabwe	2	–	–	2
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>428</b>	<b>41</b>	<b>603</b>

